

## **PROCES-VERBAL DE SEANCE**

La convocation du Conseil Municipal a été rédigée et distribuée le 07 avril 2018, avec l'ordre du jour suivant :

- vote compte rendu du conseil municipal du 15 mars 2018
- vote des subventions aux associations
- vote des 4 taxes
- vote du budget primitif service des eaux 2018
- vote du budget primitif commune - acceptation d'un don
- questions hors séance

L'an deux mil dix-huit, le douze avril à vingt heures trente minutes, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence du Maire, Gérard SOBIACK,

**Etaient présents :** M. SOBIACK Gérard, M. THOMAS Jean Luc, M. MAILLET David, Mlle FERRY Lolita, Mme LENDROIT Armelle, M. BOURGEOIS Michaël,

**Procurations :** M. PARDIEU Rémi donne pouvoir à M THOMAS Jean-Luc

**Excusés :** M. BORE Julien - M. ABU JAHRUR Riad

Nombre de Présents : 6

Nombre de Votants (présents + procurations) (suffrage exprimé) : 7

Nombre d'absents : 2

Le quorum est atteint

Secrétaire de séance : LENDROIT Armelle

La séance est ouverte à 20 heure 30

### **18-25 : Approbation du compte rendu du dernier conseil municipal**

Monsieur le maire soumet aux membres du conseil municipal le compte rendu du conseil du 15 mars 2018

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : x OU Pour : \_\_\_ Contre : \_\_\_ Abstention : \_\_\_

### **18-26 : SUBVENTIONS AUX ASSOCIATIONS**

Monsieur le Maire, fait part aux conseillers des demandes de subventions reçues.

Il précise que les subventions reçues doivent être utilisées au profit des habitants de la commune.

Après en avoir délibéré, le conseil municipal vote les subventions suivantes :

- Association des sclérosés : 30 €
- A.C.C.A. : 100 €

Pour ce qui est de la subvention au FJEP, Monsieur Gérard SOBIACK, maire doit se retirer étant l'époux de la trésorière de l'association.

**Le conseil municipal vote une subvention de : 1200 € au FJEP de Fresnois la montagne**

Pour ce qui est de la subvention aux amis de franou, Madame LENDROIT Armelle et doit se retirer, madame LENDROIT Armelle étant trésorière de cette association.

**Le conseil municipal vote une subvention de : 300€ aux amis de franou**

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : X OU Pour : \_\_ Contre : \_\_ Abstention : \_\_

**18-27 : 7.1 (finances locales – décision budgétaires)**

**VOTE DES TAXES DIRECTES LOCALES**

Le maire propose aux membres du conseil municipal de maintenir les taux

Le conseil municipal à l'unanimité décide de maintenir les taux des taxes directes locales pour 2018 soit :

<b>Taxe d'habitation :</b>	14.80%
Taxe foncière (bâti) :	6.32%
Taxe foncière (non bâti) :	15.34%
CFE :	16,17%

**Le produit prévisionnel attendu est de : 82 388€**

VOTE : Suffrage exprimé : \_

A l'unanimité : X OU Pour : \_\_ Contre : \_\_ Abstention : \_\_

Date d'affichage et acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le 20/04/2018

**18-28 : 7.1 (finances locales – décision budgétaires)**

**Service des eaux. Vote du budget primitif 2018**

Le maire expose au conseil municipal

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	41 411.11
Recettes	41 411.11
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	66 201.00
Recettes	66 201.00

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : X OU Pour : \_\_ Contre : \_\_ Abstention : \_\_

**18-29 : 7.1 (finances locales – décision budgétaires)  
Commune vote du budget primitif 2018**

<b><u>Investissement</u></b>	
Dépenses	124 807.51
Recettes	124 807.51
<b><u>Fonctionnement</u></b>	
Dépenses	299 037.72
Recettes	299 037.72

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : X OU Pour : \_\_\_ Contre : \_\_\_ Abstention : \_\_\_

Date d'affichage et acte rendu exécutoire après dépôt en préfecture le

**18-30 ACCEPTATION DE DONS**

Le maire expose au conseil que :

Vu l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales

Vu la délégation accordée à Monsieur le maire par délibération du 03 avril 2014

Considérant l'obligation de présenter au conseil municipal les décisions prises par Monsieur le maire en vertu de cette délégation,

Le conseil municipal prend note de la décision suivante :

Acceptation d'un don de Mr LAGAUCHE Julien de 80€

Après en avoir délibéré, le conseil, à l'unanimité, approuve le dit rapport

VOTE : Suffrage exprimé : 7

A l'unanimité : X OU Pour : \_\_\_ Contre : \_\_\_ Abstention : \_\_\_

**QUESTIONS HORS SEANCE.**

Néant

La séance est close à 22 heures 30

Signatures

La secrétaire

Le Maire

Gérard SOBIACK

